

REPUBLIQUE

FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de

Valenciennes

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE

VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

DU HAINAUT-VALENCIENNOIS

(constitué par arrêté préfectoral du 14 février 1973)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

OBJET :
Avenant n°1 au
marché de maîtrise
d'œuvre pour les
travaux
d'amélioration de la
circulation passé
avec le cabinet
Merlin

Le Bureau du syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois, s'est réuni le **jeudi 09 mars 2023 à 17H15** dans les locaux d'ECOVALOR, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDRIN, sur convocation datée du 27 février 2023 et régulièrement adressée le 03 mars 2023.

Etaient présents en qualité de membres du bureau syndical

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

ANDRE Liliane	BAUDRIN Philippe
BISIAUX Christian	GIADZ Thierry
ZINGRAFF Raymond	-----

N° BS 2023-1

Communauté de communes du Pays Solesmois :

LEMEITER Jean-Marc	-----
--------------------	-------

Le président certifie
sous sa
responsabilité le
caractère exécutoire
de cet acte en vertu
de son dépôt en
sous-préfecture le
.....et de
sa publication sur le
site internet le
.....

Etait excusé en qualité de membre du bureau syndical

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

VINCENT Alain	-----
---------------	-------

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Mme Liliane ANDRE

Le Président expose :

Le syndicat a lancé un appel d'offres ouvert en 2022 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration de la circulation sur le site de l'usine d'incinération de Saint-Saulve.

Le marché comprend une tranche ferme et 5 tranches optionnelles :

- Tranche ferme (TF) : APD pour les travaux de circulation
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : ACT pour les travaux de circulation
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : VISA - DET- OPC – AOR pour les travaux de circulation
- Tranche optionnelle 3 (TO3) : APD pour les travaux d'agrandissement de la fosse
- Tranche optionnelle 4 (TO4) : ACT pour les travaux d'agrandissement de la fosse
- Tranche optionnelle 5 (TO5) : VISA - DET- OPC – AOR pour les travaux d'agrandissement de la fosse

Le marché a été signé avec le cabinet MERLIN pour un montant global de 122 698.23 € HT se décomposant comme suit :

Tranche ferme :	9 041.06 € HT (notifié le 26/04/2022)
Tranche optionnelle 1 :	5 143.01 € HT (notifiée le 16/09/2022)
Tranche optionnelle 2 :	24 734.84 € HT
Tranche optionnelle 3 :	17 893.22 € HT
Tranche optionnelle 4 :	10 772.57 € HT
Tranche optionnelle 5 :	55 113.53 € HT

Suite aux études du cabinet MERLIN, il s'avère que les conteneurs de stockage des pièces de rechange de l'usine sont sur le tracé de la future rampe d'accès au hall. Or étant donné leur vétusté (ils avaient déjà été achetés en occasion) et leur découpage + soudage, leur déplacement est plus qu'incertain.

Un nouveau bâtiment style hangar (12 m * 15m environ) serait installé sur la zone des balles pour servir de hall de stockage des pièces (cout estimé : 80 k€HT).

Il s'agit donc d'une prestation supplémentaire (selon l'article R.2194-2 et suivants du code de la commande publique) non prévue au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet MERLIN.

Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 075.22 €HT permettra d'inclure dans la prestation du cabinet MERLIN ce nouveau bâtiment et a été présenté à la commission d'appel d'offres du 09/03/2023.

L'autorisation de signature de cet avenant par le président avec le cabinet MERLIN est soumise au bureau syndical, dans le cadre de sa délégation.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 voix) autorise le président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la circulation, passé avec la cabinet MERLIN, d'un montant de 3 075.22 €HT, dans les conditions décrites dans le projet joint à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le Président,

Liliane ANDRE

Philippe BAUDRIN